



**Thiers Dore
et Montagne**
L'INTERCO

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

AR Prefecture

063-200070712-20240201-20240201_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

N° 20240201-04

Communauté de communes
Thiers Dore et Montagne
47 avenue du Général de Gaulle
63300 THIERS
contact@cctdm.fr
04.73.53.24.71
www.cctdm.fr

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024 à 18H30

Séance présidée par : Tony BERNARD, Président

Date de la convocation : 25 janvier 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de communes Thiers Dore et Montagne s'est réuni le 1^{er} février 2024 à 18h30, 47 avenue du Général De Gaulle – 63300 THIERS.

Conseiller.e.s présent.e.s :

Jean-Eric GARRET, Bernard LORTON, Jean-Pierre DUBOST, Philippe BLANCHOZ, Tony BERNARD, Philippe CAYRE, Mohammed OULABBI, Isabelle ROCHE LACOMBE, Jean-Michel LAVEST, Thomas BARNERIAS, Daniel BERTHUCAT, Sylvie CHAUNY, Caroline GUELON, Patrick SAUZEDDE, Bernard VIGNAUD, Pépita RODRIGUEZ, Alexandra VIRLOGEUX, Daniel BALISONI, Frédéric CHONIER, , Serge FAYET, Rachel BOURNIER, Stéphane RODIER, Hélène BOUDON, Claude GOUILLON-CHENOT, Sophie DELAIGUE, David DEROSSIS, Isabelle FUREGON, Pierre CONTIE, Catherine PAPUT, Michel COMBRONDE, Monique DURANT PRADAT, Sylvain HERMAN, Martine MUNOZ, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Farida LAÏD, Philippe BARRAU, Didier CORNET, Jean-François DELAIRE, Pierre ROZE, Ludovic COMBE, Christiane SAMSON, Catherine MAZELLIER, Yves GACON Marina DA COSTA, Didier STURMA, , Georges LOPEZ, Christophe DOS SANTOS

Conseiller.e.s en exercice : 58

Conseiller.e.s présent.e.s : 49

Suppléant.e.s ayant voix
délibérative : 3

Conseiller.e.s représenté.e.s : 3

Total votants : 55

Conseiller.e.s ayant donné pouvoir :

André DEBOST à Bernard VIGNAUD
Serge THEALLIER à Pierre ROZE
Frédérique BARADUC à Frédéric CHONIER

Conseiller.e.s absent.e.s excusé.e.s :

Chantal CHASSANG, Ghislaine DUBIEN, Michel GONIN, Ludovic DASSAUD, Olivier CHAMBON, Maryse BARGE, Michel COUPERIER, Jany BROUSSE

Conseillers ayant voix délibérative :

Patrice BION, Sylvie CHAUNY, Guy PRADELLE

Secrétaire de séance : Pierre CONTIE

**CONTRAT PAPETERIE DE GIROUX CONCERNANT LA REPRISE DES
CARTONS ET DES EMABALLAGES MENAGERS RECYCLABLES
(CARTONNETTES)**

Rapporteur : Philippe CAYRE, Vice-Président

Vu le Code Général de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la délibération n°20201105-22 du Conseil communautaire du 5 novembre 2020, actant la contractualisation de Thiers Dore et Montagne avec REVIPAC pour la reprise des flux 1.05A (cartons) et 5.02A (emballages ménagers type cartonnnette) ;

AR Prefecture

063-200070712-20240201-20240201_04-DE
Reçu le 13/02/2024
Publié le 13/02/2024

Considérant le terme de ce contrat le 31 décembre 2023 ;

Après examen des différents repreneurs, il est proposé de retenir l'offre de reprise de la Papèterie de Giroux à Olliergues, qui permet de réduire la distance entre le centre de tri et l'unité de recyclage et améliore de fait le bilan carbone du recyclage de ces matériaux. Avec REVIPAC, les déchets étaient traités dans l'Aisne.

Le contrat de reprise a pour objet le rachat, l'évacuation et le recyclage des cartons bruns et des emballages ménagers recyclables (cartonnettes). Il est conclu à compter du 1^{er} janvier 2024 jusqu'au 31 décembre 2029.

Prix de reprise :

Emballages ménagers recyclables 5.02 A : prix de reprise basé sur la mercuriale COPACEL basé sur la finalité 1.02. Soit 46.14 € AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023.

Cartons 1.05 A : prix de reprise basé sur la mercuriale COPACEL basé sur la finalité 1.04. Soit 80.50 € AU 1^{ER} NOVEMBRE 2023.

Prix variables avec prix plancher à 0 €/t pour les deux qualités.

Ayant entendu l'exposé qui précède,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité :

- **Approuve** la signature du contrat avec la Papeterie de Giroux tel que présenté en annexe ;
- **Autorise** le Président à signer tout document relatif à cette décision.

TOTAL VOTANTS : 55

Conseillers présents : 49

Représentés : 3

Non-participation :

TOTAL DES VOIX EXPRIMÉES : 54

Pour : 54

Contre :

Abstentions : 1 : J.M. LAVEST

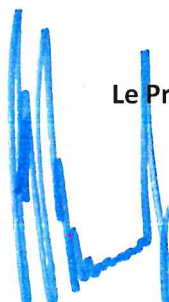
Pour ampliation certifiée conforme,

Le secrétaire de séance



Pierre CONTIE

Le Président,



Tony BERNARD,
Maire de Châteldon

